

## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

Référence dossier : 154208

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT ET LE VINGT QUATRE JUILLET**

**A LA REQUÊTE DU :**

Syndicat des copropriétaires du 106 boulevard de Clichy 75017 PARIS, représenté par son syndic, le cabinet BAUSTONE, SARL au capital de 15 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 494 687 239, ayant siège social 53 rue Legendre, 75017 PARIS.

**LEQUEL M'A FAIT EXPOSER :**

Que dans le cadre d'une procédure de saisie immobilière à l'encontre de la SCI SEVEN SEAS IMMOBILIER, je suis requis ce jour afin de procéder à un état descriptif du/des lots objet(s) de la saisie dans l'ensemble immobilier situé à PARIS 18<sup>ème</sup> arrondissement, 106 boulevard de Clichy, cadastré Section AQ n°18.

Que ladite saisie porte sur les lots 4, 5, 6 et 35 correspondant dans le bâtiment A au rez-de-chaussée, à une pièce donnant sur local commercial, un local commercial à gauche de l'entrée, une pièce sur cour et une cave portant le n°7.

**C'EST POURQUOI DEFERANT A SA DEMANDE :**

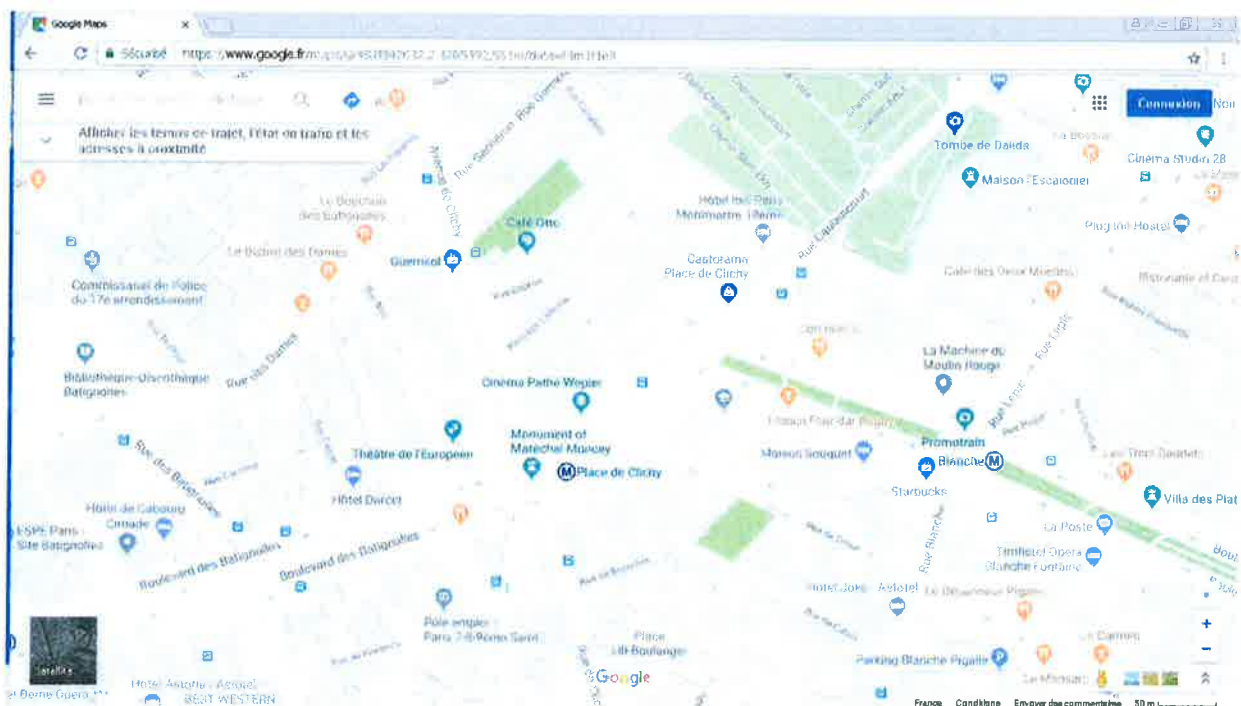
Je, Maître Aymeric ANDRE, Huissier de Justice au sein de la SELARL CERTEA, Béatrice DUQUERROY, Aymeric ANDRE, Caroline FABRE, titulaire d'un office d'Huissier de Justice, près le Tribunal de Grande Instance de PARIS, y résidant, 103, rue de La Fayette – 75010 PARIS,

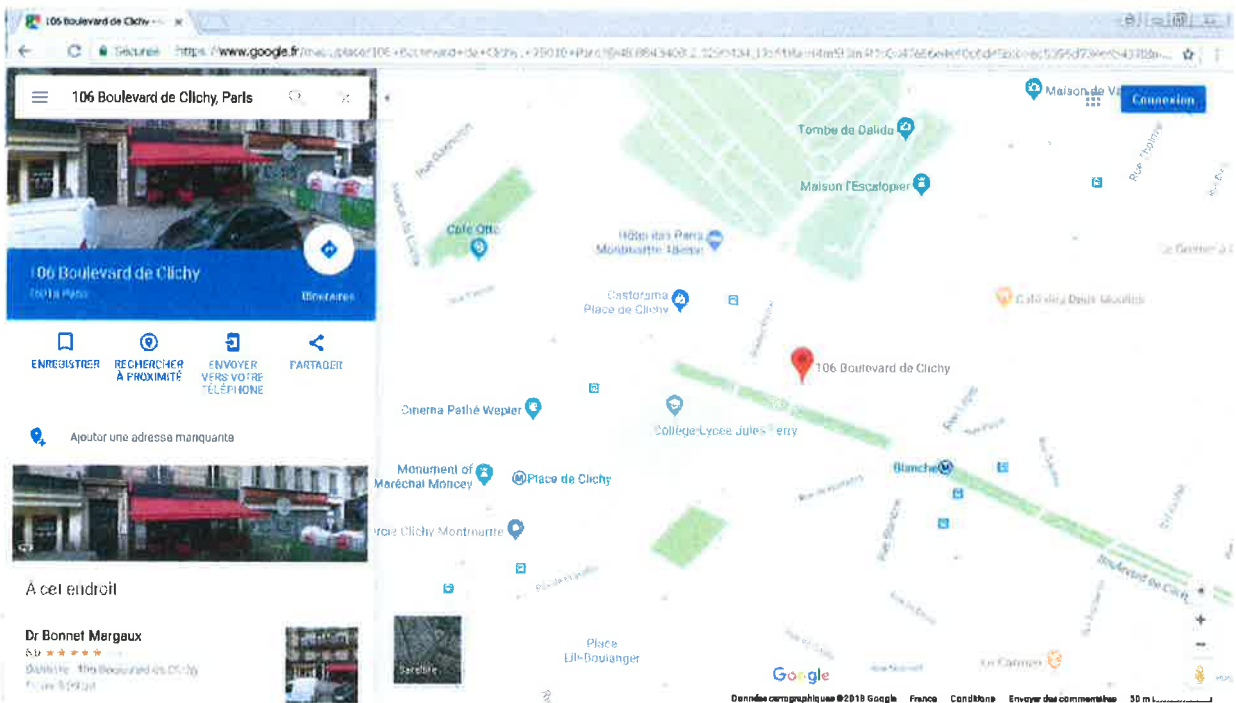
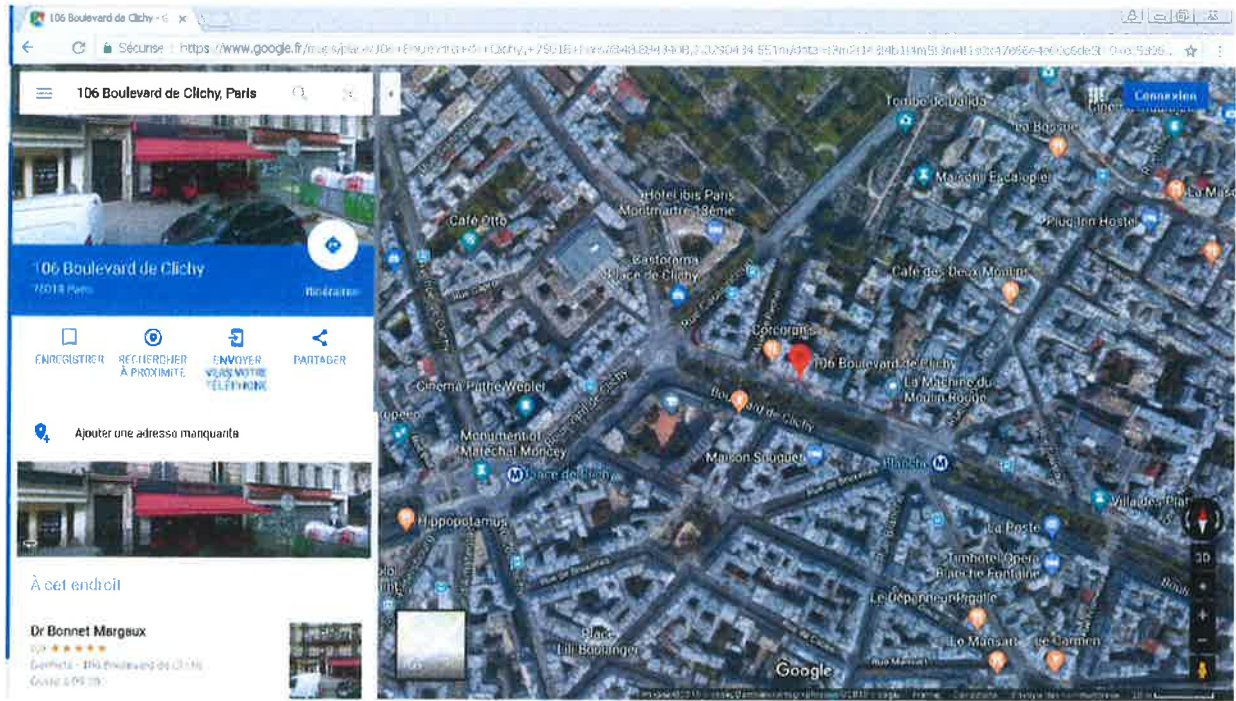
Je me suis rendu ce jour au 106 Boulevard de Clichy, 75018 PARIS, où, là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

L'immeuble dans lequel le local commercial vendu est situé près entre la place de Clichy et la place Blanche au pied du quartier Montmartre et des Abbesses, dans un quartier très touristique et bien desservi par les métros.

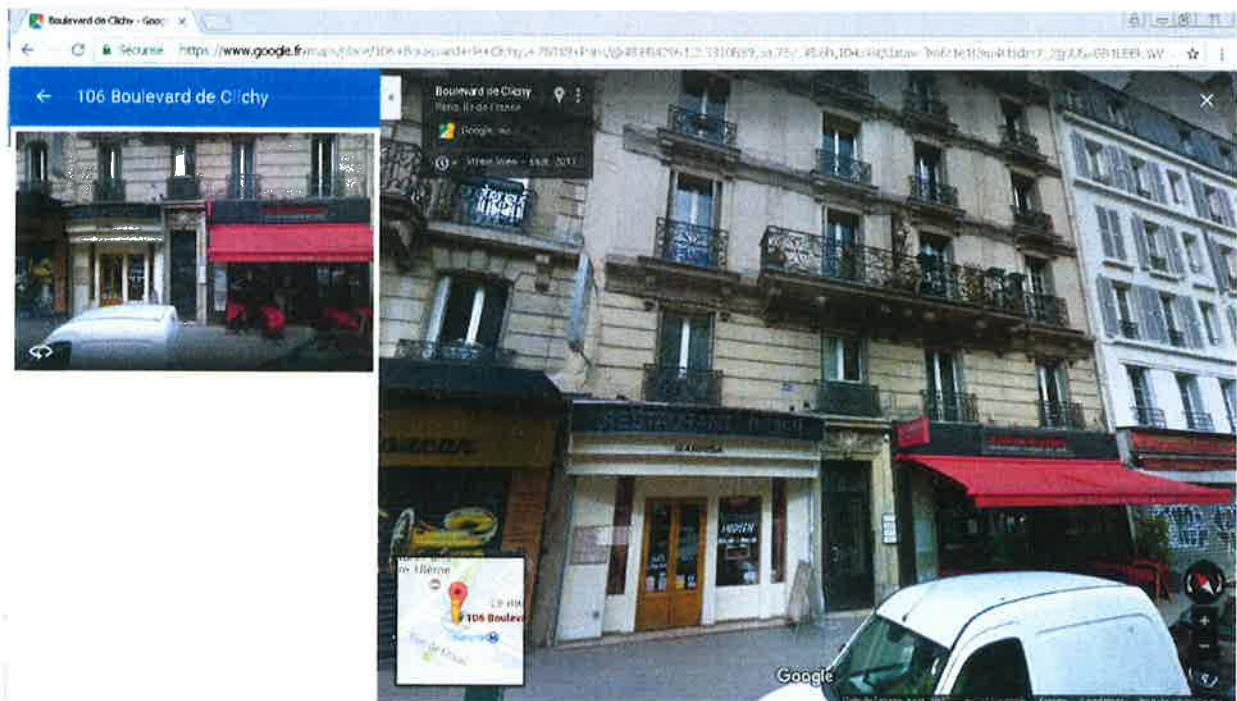
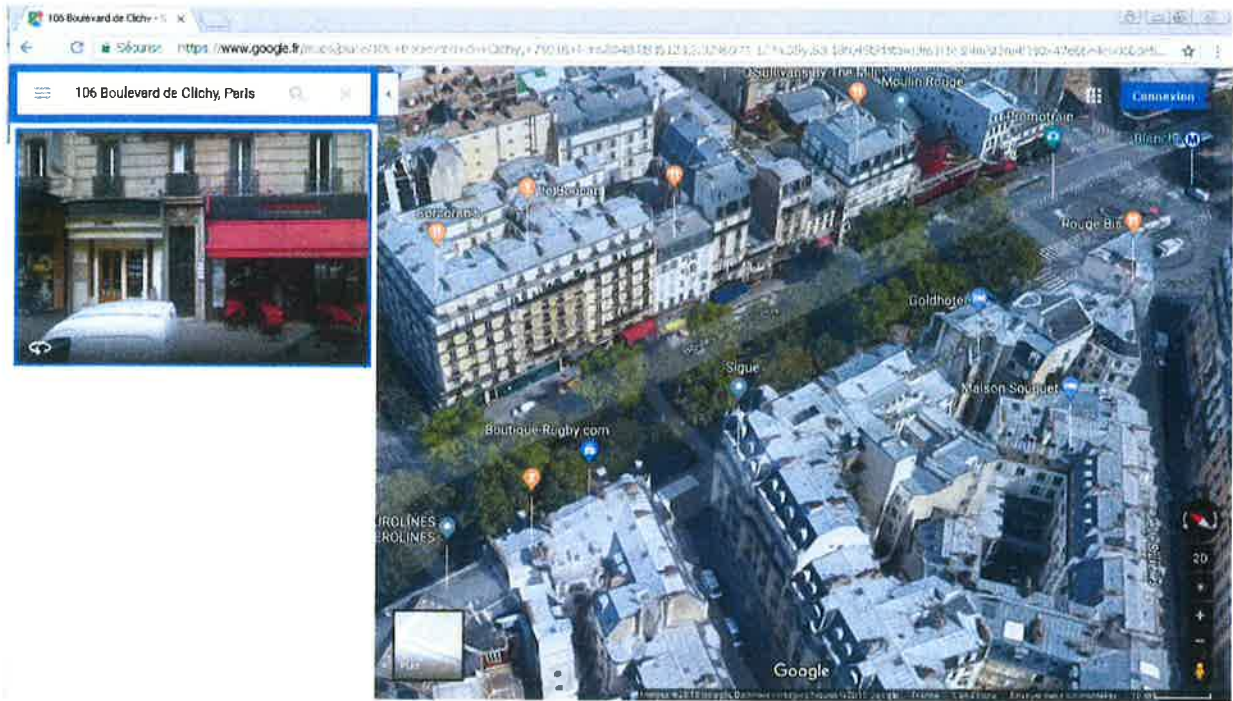
L'immeuble lui-même est un immeuble en pierre de taille de facture classique, propre.

Le boulevard de Clichy a fait l'objet d'un réaménagement récent.









Le local se situe au rez-de-chaussée et est donc un local commercial de restaurant.

Il existe une enseigne lumineuse restaurant indien, enseigne « *MARINISA* ».

Les façades sont constituées de boiseries peintes couleur crème avec vitrines et porte vitrée enchâssée dans des boiseries. L'ensemble est propre.

A l'intérieur, je constate que la salle est aménagée tout en longueur avec une première salle destinée à l'accueil des clients, un bar/caisse situé au fond et tout au fond une cuisine.

Je constate que le sol de la salle de restauration est constitué d'un dallage marbré pailleté en bon état. Les peintures aux murs et au plafond sont constituées de peinture laquée avec des banquettes velours encastrées.

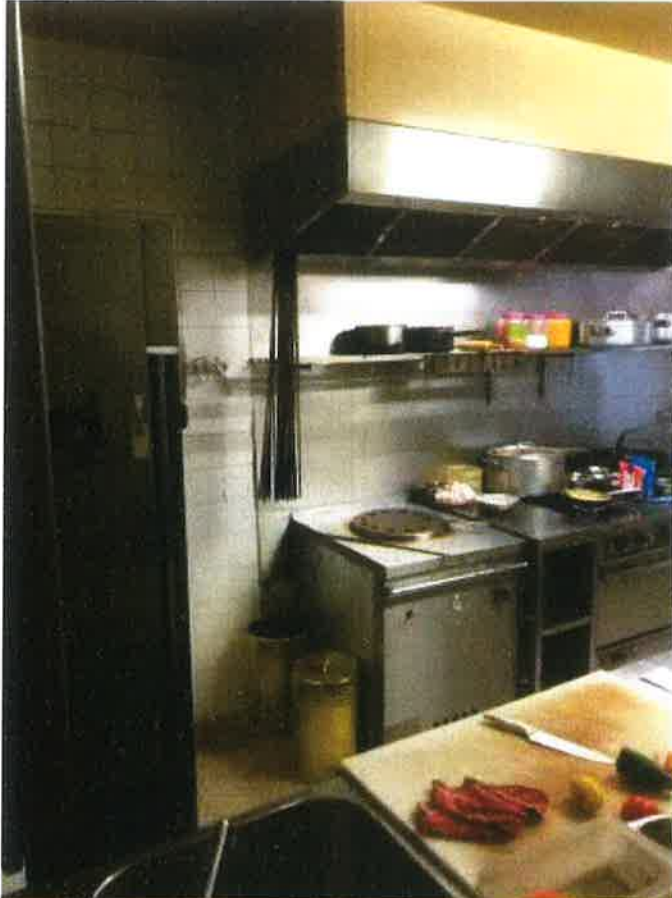
Une vingtaine de tables sont installées dans ce restaurant propre et bien entretenu, Des moulures stucs et colonnes sont utilisés à titre de décoration,

Le bar est propre et des cuisines équipées sont visibles. Celles-ci sont constituées du matériel professionnel habituel (piano de cuisine, hotte à extraction, plan de travail). Une fenêtre avec un barreaudage donne sur cour et une porte de service donne dans le hall d'entrée de l'immeuble,

Des sanitaires (hommes/femmes) sont visibles entre la partie bar et la cuisine,

Le locataire en titre est la SARL MARINISA inscrite au RCS de PARIS sous le numéro 47962986700017, Le gérant est joignable au 06 82 86 21 89

Un loyer d'environ 2000<sup>e</sup> mensuels serait payé mais aucune quittance ni aucun bail ne m'a jamais été produit,





















Les photographies annexées ont été prises par nos soins ce jour.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS,

ET DE TOUT CE QUE DESSUS J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT PROCES-  
VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Maître Aymeric ANDRE



